

Communiqué de presse

A l'entame de la 4^e République, les ressortissants de la localité de Mangâ, sous préfecture d'Amdjamena Bilala, département de Fitri, Région du Batha, réitèrent leur soutien indéfectible au Chef de l'Etat, Son Excellence Idriss Deby ITNO, Président de la République du Tchad pour son initiative éclairée d'ériger notre localité en Canton.

Cependant, constat était fait en date du 30 Avril dernier, par un acte du Chef de l'Etat, précisément le décret N° 1189 /PR/PM/MATSPGL/2018 que Moussa Abdoulaye Hissein est nommé Chef de notre Canton.

A cet effet, le Khalifa de Mangâ à N'Djamena, joint sa voix aux 56 chefs de village de la localité qui, en date du 14 Mai dernier ont signé une pétition rejetant à l'unanimité la nomination de Moussa Abdoulaye Hissein comme chef de canton de Mangâ.

Que ce dernier qui est non seulement originaire de Mangâ, mais aussi n'a aucune lignée qui le rattache à cette localité, ne peut par conséquent prétendre être notre chef coutumier.

« Que le séjour d'un tronc d'arbre dans une marre ne peut le transformer en caïman » dit un adage.

En outre, nous tenons à rappeler aux autorités administratives que l'incident malheureux survenu à Rignégné qui s'est soldé par la perte de vie de deux(2) braves citoyens en date du 14 mai ne sont que des signes annonciateurs des troubles que ces opportunistes espèrent infliger en nos concitoyens.

Toutefois, dans le souci de préserver la cohésion sociale et le vivre ensemble qui ont toujours prévalu parmi nos communautés ne peuvent être effrités au détriment des quelques individus malintentionnés non originaire de notre localité.

En somme, la communauté Mangâ exhorte les autorités administratives d'annuler purement et simplement la nomination de cet infiltré.

Au demeurant, la communauté Mangâ souhaite que les sages et notables de la localité soient consultés aux fins d'éclairer la lanterne des autorités administratives, ce qui éviterait tout malentendu susceptible d'entacher la bonne marche d'un projet aussi noble soit-il.

Fait à N'Djamena, le 28 Mai 2018

Pour les ressortissants de Mangâ

Le Khalifa de Mangâ à N'Djamena

Mahamat Ousmane



Ressortissants de Mangâ

N'Djamena, le 25 Mai 2018

Mahamat Ousmane

Khalifa de Mangâ à N'Djamena

Cel : 90 70 19 85

A

L'attention du Sous-Préfet d'Amdjamena-Bilala

Région du Batha

Objet : Requête pour annulation du Chef de Canton de Mangâ.

Monsieur le Sous-préfet,

Faisant suite à la nomination de Moussa Abdoulaye Hissein par l'acte du Chef de l'Etat en date du 30 avril dernier, notamment le décret N° 1189 /PR/PM/MATSPGL/2018, nous avons l'honneur de venir par la présente porter à votre connaissance le point de vue de communauté à ce sujet.

Tout en saluant l'initiative du Chef de l'Etat d'ériger notre localité en Canton, la nomination de notre chef coutumier ne requiert aucunement l'assentiment de notre communauté, pour la simple raison que ce dernier n'est ni originaire de cette localité, et ne possède aucune lignée qui peut le rattacher en nous.

En outre, les récents soulèvements à Rignégné causant des dégâts en perte de vie humaine sont des exemples qui pourraient affectés le Canton de Mangâ si cette personne malveillante n'est pas écartée.

Cependant, dans le souci de préserver la cohésion sociale et le vivre ensemble qui ont toujours prévalu parmi cette communauté, nous vous prions d'annuler purement et simplement la nomination de Moussa Abdoulaye Hissein comme l'ont suggéré les 56 Chefs de village de Mangâ, et cela dans l'intérêt général de tous.

Tout en restant disposé à accompagner les autorités administratives dans leurs tâches régaliennes, nous vous saurons gré des dispositions qu'il vous plaira de prendre afin que ce décret soit rapporté.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer Monsieur le Sous-préfet de Amdjamena-Bilala l'expression de nos considérations distinguées.

Ampliations :

-le Gouverneur et Préfet du Batha ;

-sa Majesté le Sultan de Yao Fitri.

le Khalifa de Mangâ à N'Djamena

Mahamat Ousmane

